

Loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail

13/06/1998

Résumé legifrance (extrait) : La présente loi insère un art. L. 212-bis au code du travail dont l'objet est de porter réduction de la durée hebdomadaire du travail. La durée légale hebdomadaire du travail effectif des salariés est fixée à 35 heures en 2002 pour l'ensemble des entreprises et des le 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés.